

INFORMATION SUR LE DONNEUR

INFORMATION DE LA MÈRE

Nom :

Prénom :

DDN :

(jj/mm/aaaa)

Origine ethnique :

Adresse :

Téléphone (domicile) :

Téléphone (travail) :

Cellulaire :

Courriel :

DPA :

(jj/mm/aaaa)

Prévision d'une césarienne élective ? Non Oui Date prévue :

(jj/mm/aaaa)

Numéro de dossier de l'hôpital :

INFORMATION DU PÈRE

Nom :

Origine ethnique :

Prénom :

CENTRE HOSPITALIER / OBSTÉTRICIEN-GYNÉCOLOGUE

Nom du Centre Hospitalier :

Adresse :

Nom de l'Obstétricien - Gynécologue :

RÉSERVÉ À L'USAGE D'HÉMA-QUÉBEC Numéro d'individu / mère :

INFORMATION SUR LE RECEVEUR POTENTIEL (patient)

Nom :

Prénom :

DDN :

(jj/mm/aaaa)

Diagnostic :

Date du diagnostic :

(jj/mm/aaaa)

Numéro de dossier de l'hôpital :

Lien de parenté avec la mère du donneur :

Est-ce que le typage HLA du receveur est fait?

Oui Acheminer une copie du rapport au laboratoire d'immunologie leuco-plaquettaire d'Héma-Québec

Non Acheminer des échantillons du receveur au laboratoire d'immunologie leuco-plaquettaire d'Héma-Québec accompagnés du ENR-00327 *Requête pour typage HLA*

Nom du médecin traitant :

Nom du Centre Hospitalier :

Adresse :

Nom du médecin transplanteur :

Signature/date :

RÉSERVÉ À L'USAGE D'HÉMA-QUÉBEC Numéro d'individu / receveur (patient):

RÉSERVÉ À L'USAGE D'HÉMA-QUÉBEC

DÉCISION DU DIRECTEUR MÉDICAL

- Don de sang de cordon dirigé **approuvé**
- Don de sang de cordon dirigé **refusé**

Raison du refus :

Médecin transplanteur avisé

Directeur médical ou délégué/date :

Les termes et conditions énoncés ci-dessous s'appliquent au service de cryopréservation des dons de cellules progénitrices hématopoïétiques issues de sang de cordon ombilical à l'intention d'un receveur connu apparenté à la personne faisant le don (ci-après le « Sang de cordon dirigé »). Ce service est offert par Héma-Québec à la demande d'un médecin transplanteur ou d'un centre transplanteur (ci-après le « Client ») dans la mesure où le sang de cordon dirigé remplit les normes d'admissibilité déterminées par Héma-Québec et la réglementation en vigueur. Ces termes et conditions ont préséance et remplacent les termes et conditions de tout bon de commande émis par le Client.

1. Service. La cryopréservation inclut les services suivants : Qualification de la mère et du sang de cordon dirigé selon la réglementation en vigueur et les normes d'Héma-Québec, analyses de compatibilité (typage HLA) du donneur et du receveur, fourniture de boîtes de transport, transport, traitement, cryopréservation, entreposage et livraison sur demande au Client ou destruction du Sang de cordon dirigé (ci-après le « Service »).

2. Conditions préalables. Héma-Québec conservera le Sang de cordon dirigé uniquement s'il satisfait les conditions suivantes :

- Volume suffisant;
- Délai acceptable entre l'accouchement et la cryopréservation.

Si le Sang de cordon dirigé ne remplit pas ces conditions, Héma-Québec communiquera avec le Client pour l'aviser de la destruction du Sang de cordon dirigé.

3. Conservation et destruction. Héma-Québec avisera le Client si le Sang de cordon dirigé ne satisfait pas les conditions suivantes :

- Quantité suffisante de cellules nucléées;
- Culture microbiologique négative du Sang de cordon dirigé;
- Sérologie négative et qualification de la mère selon les critères en vigueur.

Le Client prendra la décision de conserver le produit ou non.

Dans l'affirmative, Héma-Québec conservera le Sang de cordon dirigé pour une période de cinq (5) ans. Pour des raisons d'espace, d'entreposage et de coûts, le Client est responsable d'indiquer à Héma-Québec si la cryopréservation du Sang de cordon dirigé est toujours nécessaire après cinq (5) ans.

4. Procédure pour récupérer le Sang de cordon dirigé. Lorsque le Client désire récupérer le Sang de cordon dirigé, il doit aviser Héma-Québec au moins deux (2) semaines avant la date prévue pour la transplantation. Héma-Québec se chargera de la livraison au Client mais ne pourra être tenue responsable pour un retard de livraison. Le Client reconnaît qu'une fois livré au point de chute désigné par lui, le Sang de cordon dirigé est sous son entière responsabilité.

Lorsque le Client reçoit le Sang de cordon dirigé, il doit envoyer par télécopieur un accusé de réception à Héma-Québec. Le Client doit procéder à une inspection du cryotransporteur et de la poche de Sang de cordon dirigé suivant la réception afin de s'assurer qu'il n'y a aucun dommage. Le Client doit, sans délai, aviser Héma-Québec par écrit en présence d'un tel dommage.

Les contenants cryogéniques de transport doivent être retournés à Héma-Québec dans les plus brefs délais suite à la transplantation.

5. Modalité d'utilisation du Sang de cordon dirigé. Le Client doit utiliser le Sang de cordon dirigé uniquement pour le receveur indiqué dans le « Formulaire d'inscription au don dirigé – Demande du médecin » et conformément aux instructions d'Héma-Québec. L'utilisation du Sang de cordon dirigé pour un autre receveur est interdite. Héma-Québec ne peut être tenue responsable en cas de défaut du Client de se conformer aux instructions. Le Sang de cordon dirigé fourni par Héma-Québec est destiné à la transplantation sur des humains. Il ne peut être utilisé pour de la recherche ou de l'expérimentation.

6. Traçabilité. Afin d'assurer la traçabilité du Sang de cordon dirigé, le Client s'engage à transmettre à Héma-Québec le formulaire « Rapport de transplantation » remis lors de la livraison du Sang de cordon dirigé dans les sept (7) jours de la transplantation. Si le Sang de cordon dirigé n'est pas utilisé, le Client doit confirmer à Héma-Québec sa destruction dans les sept (7) jours de celle-ci.

7. Garantie. Le Sang de cordon dirigé est un produit biologique qui pourrait contenir des agents infectieux connus ou inconnus. La qualification de la mère et les épreuves de dépistage existantes n'éliminent pas complètement ce risque. De plus, plusieurs autres risques sont associés à la transplantation de sang de cordon. Par conséquent, Héma-Québec ne peut garantir l'innocuité du Sang de cordon dirigé. Héma-Québec ne fait aucune représentation et ne donne aucune garantie à l'effet que le Sang de cordon dirigé fourni au Client pourra servir à l'usage auquel il est destiné.

8. Retraits. Dans l'éventualité où Héma-Québec doit procéder à un retrait du Sang de cordon dirigé, Héma-Québec communiquera initialement avec le Client par téléphone et confirmera par la suite les instructions appropriées par télécopieur. Le Client convient de collaborer avec Héma-Québec et de se conformer aux instructions émises par Héma-Québec relativement à un tel retrait. La responsabilité d'aviser le receveur du Sang de cordon dirigé du retrait, le cas échéant, incombe au Client.

9. Responsabilité des parties. Héma-Québec agira avec prudence et diligence dans l'exécution du Service. Sauf en cas de faute de sa part, Héma-Québec ne peut être tenue responsable si le Sang de cordon dirigé est inutilisable, pour quelque raison que ce soit, ou si la transplantation ne rencontre pas les résultats escomptés. Dans ces cas, le Client tiendra Héma-Québec quitte et indemne de tous recours, réclamation ou litige de quelque nature que ce soit relativement au Service fourni.

10. Résiliation. Héma-Québec peut en tout temps interrompre ou cesser le Service. Dans une telle éventualité, Héma-Québec s'engage à envoyer au Client un préavis raisonnable pour lui permettre d'assurer la continuité de la cryopréservation.

Le Client peut mettre fin à la présente entente en donnant un préavis écrit de dix (10) jours ouvrables à Héma-Québec. Le Client devra alors prendre en charge le Sang de cordon dirigé.

11. Confidentialité. Tous les renseignements confidentiels échangés dans le cadre des présentes doivent être traités de manière confidentielle par les parties.

12. Lois applicables. Le Service et les présents termes et conditions sont régis par les lois de la province de Québec. Les tribunaux de cette province ont compétence exclusive, à l'exclusion spécifique de tout autre tribunal, pour tous les conflits découlant directement ou indirectement du Service. Les conflits seront instruits dans le district judiciaire de Montréal, où le Client et Héma-Québec élisent domicile aux fins des présentes.

13. Non-renonciation. Le défaut par Héma-Québec d'exercer l'un ou l'autre de ses droits aux termes des présentes ou de la loi ne constituera pas une renonciation ni une déchéance de ses droits.

14. Avis. Tout avis devant être donné par Héma-Québec en vertu des présentes sera donné au médecin transplantateur indiqué dans le « Formulaire d'inscription au don dirigé – Demande du médecin ». Tout avis devant être donné à Héma-Québec en vertu des présentes doit être envoyé à l'attention du Directeur des cellules souches au numéro de télécopieur (514) 904-832-0078 ou à l'adresse courriel sangdecordon@hema-quebec.qc.ca.

15. Entière entente. Les présents termes et conditions, qui en font partie intégrante, constituent l'unique entente intervenue entre les parties. Aucune autre communication, verbale ou écrite, antérieure ou postérieure, ne peut en modifier les termes. Seul un amendement dûment signé par les représentants autorisés des parties peut en modifier les termes.